



Paiement de reconnaissance de dette

Par **delphine**, le 11/12/2008 à 08:48

mon frère a fait un prêt d'argent sous reconnaissance de dette qui a depuis disparu de ses papiers (sa concubine l'a fait disparaître)

Notre notaire a convoqué la personne emprunteuse qui a reconnu avoir effectué un emprunt sous papier rédigé par son comptable.

Le notaire nous informe que les sommes seront payées chaque mois à son cabinet et placées jusqu'à la fin de cette transaction.

Ne pouvons-nous pas toucher ces sommes et les placer nous-même sur un compte pour en toucher les intérêts ?

Par **Tisuisse**, le 11/12/2008 à 12:03

Pourquoi faire autrement que par le notaire ? Son procédé va vous permettre d'être certains de toucher vos sous, intérêts compris, puisque le notaire va placer ces sommes au fur et à mesure des encaissements.